



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-28) BILAN 2023 DU PLAN INCLUSION HANDICAPS 2022-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12232H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2003 relative à la création du Comité « Tout handicap » ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 février 2006 portant sur la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020 relative à la composition du Comité « Tout handicap » ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 février 2022 relative à l'adoption du Plan inclusion handicaps 2022-2027 ;

Considérant que le bilan des actions réalisées par la Ville au titre de l'année 2023 a été présenté au Comité « Tout handicap » le 1^{er} juillet 2024 ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 18 septembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du bilan annuel du Plan inclusion handicaps 2022/2027 au titre de l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé